



SNPAD

Syndicat National
des Personnels Administratifs
de la Défense

COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Locale des Secrétaires Administratifs du SPAC

La CAPL du SPAC compétente à l'égard des Secrétaires Administratifs s'est déroulée le **16 décembre 2016** sous la présidence de Madame Agnès COLLO, Sous-Directrice du SPAC.

Les représentants Force Ouvrière présents :

Titulaires : Colette BUHR et Daniel GODELIEZ-BONNARD

Suppléants : Caroline PAGNIER et Pascal COMBALBERT.

Les organisations syndicales ont lu une déclaration liminaire commune dénonçant le manque de cohésion des pratiques des diverses CAPL ainsi que l'absence de dialogue social. Bien nous en a pris puisque l'administration, par la voie de ses représentants, est restée figée sur ses positions, nous permettant légitimement de nous interroger sur l'opportunité de notre présence aux prochaines séances.

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

- Désignation du secrétaire adjoint ;
- Approbation du procès-verbal de la précédente CAPL ;
- Examen des avancements de grade des Secrétaires Administratifs - **2017** (SACS -SACE).

PROMOTION AU CHOIX DANS LE GRADE DE SACS 2017

➤ Rappel des conditions pour SACS

Peuvent être promus au grade de secrétaire administratif de classe supérieure :

- Par la voie du choix, les secrétaires administratifs de classe normale ayant au moins atteint le 7ème échelon de leur grade et justifiant d'au moins cinq ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;
- Par la voie de l'examen professionnel, les secrétaires administratifs de classe normale justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions sont appréciées au 31 décembre 2017.

Par arrêté du 13 octobre 2016, **le taux de promotion au grade de secrétaire administratif de classe supérieure au titre de l'année 2017 est fixé à 12 %** (avancement au choix et par examen professionnel).

La répartition des postes entre les voies d'avancement au choix et par examen professionnel a été réalisée par la DRH-MD (149 avancements par la voie de l'examen professionnel et 148 avancements au choix à répartir entre les différentes commissions administratives paritaires locales).

Pour le SPAC, 448 agents remplissant les conditions au titre de l'année 2017, il en résulte 39 possibilités de promotions au choix calculées par la DRH-MD et 35 au titre de l'examen professionnel.

Directions	Proposables 2017	Proposés 2017	Primo Conditionnants 2017	Proposables « hors assiette »	Proposables au 31/12/2017 (assiette 2017)	Quotas au prorata de l'assiette 2017	Quotas avec reliquat de la CAPL	Proposition de postes attribués
SGA	193	21	19	12	181	15,63	16,08	16
DCSCA	8	2	1	0	8	0,69	0,39	0
DCSEA	5	1	0	0	5	0,43	0,21	0
DCSSA	5	3	1	0	5	0,43	0,91	1
DGA	66	8	5	11	55	4,75	5,36	5
DGN	3	1	0	1	2	0,17	-0,07	0
DGRIS	5	5	1	0	5	0,43	0,10	0
DGSIC	1	1	0	0	1	0,09	0,18	0
DICoD	3	2	2	0	3	0,26	0,51	0
DIRISI	9	2	1	1	8	0,69	1,21	1
DRSD	14	1	2	0	14	1,21	0,88	1
DRH-AA	17	3	0	0	17	1,47	1,70	2
DRH-AT	58	8	3	1	57	4,92	4,91	5
DRM	15	4	1	0	15	1,29	1,47	1
EMA	5	4	0	1	4	0,35	0,61	0
EMM	9	2	1	0	9	0,78	0,70	1
SCBCM	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0
SDBC	7	2	2	0	7	0,60	0,67	0
Cabinet du ministre	6	1	1	1	5	0,43	1,08	1
Cabinet du SEDACM	3	2	0	1	2	0,17	0,80	1
CGA	9	2	1	1	8	0,69	0,91	1
ASND	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0
CRAI	1	1	0	1	0	0,00	0,00	0
DPID	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0
ACSIA	5	1	1	0	5	0,43	0,43	0
Isolés	1	1	0	0	1	0,09	0,28	0
Total	448	78	42	31	417	36		36

PROMOTION AU CHOIX DANS LE GRADE DE SACE 2017

➤ Rappel des conditions pour SACS

Peuvent être promus au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle :

- Par la voie du choix, les secrétaires administratifs de classe supérieure ayant au moins atteint le 7ème échelon de leur grade et justifiant d'au moins cinq ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;
- Par la voie de l'examen professionnel, les secrétaires administratifs de classe supérieure ayant au moins atteint le 6ème échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un

corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions sont appréciées au 31 décembre 2017.

Par arrêté du 13 octobre 2016, **le taux de promotion au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle au titre de l'année 2017 est fixé à 9 %** (avancement au choix et par examen professionnel).

La répartition des postes entre les voies d'avancement au choix et par examen professionnel a été réalisée par la DRH-MD (58 avancements par la voie de l'examen professionnel et 57 avancements au choix à répartir entre les différentes commissions administratives paritaires locales).

Pour le SPAC, 364 agents remplissant les conditions au titre de l'année 2017, il en résulte 16 possibilités de promotions au choix calculées par la DRH-MD et 16 au titre de l'examen professionnel.

Directions	Proposables 2017	Proposés 2017	Primo Conditionnants 2017	Proposables « hors assiette »	Proposables au 31/12/2017 (assiette 2017)	Quotas au prorata de l'assiette 2017	Quotas avec reliquat de la CAPL	Proposition de postes attribués
SGA	161	11	8	9	152	6,63	6,99	7
DCSCA	9	2	1	0	9	0,39	-0,05	0
DCSEA	3	1	0	0	3	0,13	0,32	0
DCSSA	4	3	0	0	4	0,17	0,64	1
DGA	53	3	1	4	49	2,14	2,64	2
DGGN	1	0	0	0	1	0,04	0,08	0
DGRIS	1	1	0	0	1	0,04	0,12	0
DGSIC	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0
DICoD	4	1	0	1	3	0,13	0,61	0
DIRISI	11	2	1	0	11	0,48	0,51	0
DRSD	7	2	0	1	6	0,26	0,68	1
DRH-AA	14	2	1	0	14	0,61	0,13	0
DRH-AT	39	5	2	2	37	1,61	2,03	2
DRM	12	4	0	0	12	0,52	0,94	1
EMA	0	0	0	0	0	0,00	0,12	0
EMM	12	3	0	1	11	0,48	0,74	1
SCBCM	3	3	0	0	3	0,13	0,44	0
SDBC	13	4	0	0	13	0,57	0,38	0
Cabinet du ministre	4	1	1	0	4	0,17	0,39	0
Cabinet du SEDACM	2	0	0	2	0	0,00	0,09	0
CGA	4	4	0	0	4	0,17	0,02	0
ASND	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0
CRAI	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0
ACSIA	7	4	0	0	7	0,31	0,63	0
DPID	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0
Isolés	0	0	0	0	0	0,00	0,02	0
Total	364	56	15	20	344	15		15

Paris, le 21 décembre 2016